

PRÉFET DU GARD

Délégation Départementale
du Gard

Nîmes, le **27 NOV. 2017**

Affaire suivie par : Evelyne BÉRARD
Pôle Santé environnementale et Santé publique
Service santé environnementale
Téléphone : 04.66.76.80.08
Courriel : ars-oc-dd30-sante-environnement@ars.sante.fr

Le préfet du Gard

La directrice générale de l'Agence régionale
de Santé Occitanie

à

Mesdames et messieurs les maires
du département du Gard

Mesdames et messieurs les présidents des
communautés de communes et d'agglomération
du département du Gard

Objet : Campagne 2017-2018 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO).

P.J : Fiche d'information « comment prévenir les intoxications dans les lieux de culte »
Prêt à insérer « monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications »
Dépliant « les dangers du CO pour comprendre »
Affiche « les dangers du CO »
Fiche de signalement d'une intoxication au CO

A l'approche de la saison hivernale, la délégation départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) relaie localement, en lien avec la préfecture, la campagne nationale d'information du public sur la prévention des intoxications au monoxyde de carbone (CO).

L'objectif de cette campagne est de donner au grand public les conseils de prévention lui permettant de mieux se protéger des risques d'intoxication au CO.

L'ARS contribue à la fois à la prévention, à la surveillance et à la gestion des intoxications au CO dans les milieux domestiques. En Occitanie, tout cas d'intoxication au CO avéré ou suspecté doit être signalé par vos soins, à l'aide de la fiche ci-jointe, à la plateforme régionale de veille et d'urgence sanitaire de l'ARS (point focal régional).

Pendant la période de chauffe 2016-2017, d'après les signalements transmis au point focal de l'ARS : ars31-alerte@ars.sante.fr, 5 épisodes d'intoxication sont survenus dans le Gard, concernant 17 personnes parmi lesquelles 14 ont été hospitalisées, certaines dans un état très grave. Majoritairement, ces intoxications ont eu lieu de manière accidentelle dans l'habitat, alors que des mesures simples permettent de supprimer le risque.

A l'approche de l'hiver, afin de sensibiliser les habitants au plus près de leur lieu de vie, je vous remercie de relayer cette campagne d'information sur le territoire de votre collectivité.

Pour vous aider dans cette démarche, vous trouverez ci-joint un document prêt à insérer, également téléchargeable sur le site de l'Inpes ci-après, que vous pouvez utiliser dans un bulletin d'information local ou tout autre support d'information.

La fiche pour les associations et services en contact avec les familles en situation de précarité, peut être mise à disposition dans les bureaux des CCAS ou distribuée par vos agents, techniques ou sociaux, intervenant au domicile de ces familles.

Les supports de communication de cette campagne (affiche, dépliant, fiche lieu de culte et situation de précarité, spots radio,...) peuvent être commandés ou téléchargés sur les sites internet aux adresses suivantes :


- http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante_environnement/monoxyde-carbone/outils-information.asp
- <https://www.occitanie.ars.sante.fr/intoxications-au-monoxyde-de-carbone-adoptez-les-bons-reflexes>
- <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>
- www.prevention-maison.fr

S'agissant des établissements recevant du public (ERP) notamment lieux utilisés pour des rassemblements culturels ou religieux, vous voudrez bien vous assurer auprès des responsables de ces structures que les mesures mises en œuvre pour prévenir les intoxications collectives soient conformes aux dispositions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

Par ailleurs, nous vous demandons également d'être particulièrement vigilant quant à la prévention du risque d'intoxication par le monoxyde de carbone dans les établissements scolaires.


Nous vous remercions de votre collaboration à cette campagne de prévention et de protection de la santé publique.

Le préfet du Gard



Didier LAUGA

Pour la directrice générale et par délégation
Le délégué départemental du Gard,



Claude ROLS

Copie pour information :

- M. le Secrétaire général de la préfecture du Gard
- M. le Sous-préfet d'Alès
- M. le Sous-préfet du Vigan